

ANNEXES : FICHE N°3

Un exercice harmonisé au niveau européen

Ce test de résistance a été organisé et coordonné par L'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (EIOPA), qui a succédé au Comité des Contrôleurs d'assurance et de pensions professionnelles (CEIOPS) le 1er janvier 2011. L'exercice a été mis en œuvre conjointement avec les autorités de supervision nationales, dont l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). L'EIOPA fait partie du Système Européen de Surveillance Financière et a pour missions principales la stabilité du système financier, la transparence des marchés et des produits financiers ainsi que la protection des assurés et bénéficiaires.

La pertinence, la cohérence et l'homogénéité des méthodes assurent la fiabilité et la crédibilité des résultats de l'exercice de test démontrant les capacités de résistance du système assurantiel européen.

Les hypothèses macroéconomiques et les chocs utilisés par l'EIOPA et les superviseurs nationaux se basent sur des scénarios fournis par la Commission Européenne et la BCE, assurant une cohérence avec l'exercice mené par l'EBA pour les banques.

Néanmoins, le cadre macroéconomique de l'exercice a été adapté aux spécificités de l'activité assurantielle. Ainsi, les hausses de taux du scénario central et du scénario adverse ont été converties en baisses des taux. Par ailleurs, des chocs assurantiels ont été ajoutés. On peut également noter que le choc immobilier est décomposé entre l'activité résidentielle et commerciale. Au contraire, la granularité des chocs actions et souverains est moindre, en ligne avec les spécifications techniques du QIS5.

Un autre élément important témoignant d'une harmonisation au niveau européen a été l'utilisation des normes Solvabilité 2. De ce fait, les résultats sont comparables entre pays, les méthodes de valorisation étant identiques, au contraire de l'exercice précédent mené dans le cadre de Solvabilité 1.